

2020

Janvier
Février

MOMENTS de VIE à DAMAZAN

Bonne année !

Sommaire

CALENDRIER page 2

VIE MUNICIPALE pages 3 à 13

LA COLLECTIVITÉ page 14

VIE ASSOCIATIVE pages 15 à 18

VIE SCOLAIRE ET ENFANCE page 18

VIE CITOYENNE page 19 à 20

AVIS/ANNONCES/INFOS pages 21 à 23

CALENDRIER

MOIS DE JANVIER		
Samedi 4	- Bourse d'échanges	P 20
Dimanche 5	- Bourse d'échanges - Randonnée APIED - Football senior 2	15 16
Jeudi 9	- CLUB LECTURE À LA BIBLIOTHÈQUE - Randonnée APIED	15
Dimanche 12	- Assemblée générale APIED - Football senior 1	15 16
Mercredi 15	- Football senior 2	16
Jeudi 16	- Randonnée APIED	15
Vendredi 17	- Football Vétérans loisir	16
Samedi 18	- « 6 jours de Damazan » au vélodrome	21
Dimanche 19	- Randonnée APIED - Football senior 1	15 16
Jeudi 23	- VŒUX AUX AÎNÉS - 12 H SALLE POLYVALENTE - Randonnée APIED	4 15
Vendredi 24	- Football Vétérans loisir	16
Samedi 25	- Football seniors 1 et 2 - « 6 jours de Damazan » au vélodrome	16 21
Dimanche 26	- VŒUX À LA POPULATION - 18 H SALLE POLYVALENTE	5
MOIS DE FÉVRIER		
Samedi 1 ^{er}	- « 6 jours de Damazan » au vélodrome	P. 21
Dimanche 2	- Randonnée APIED	15
Jeudi 6	- Randonnée APIED	15
Vendredi 7	- Football Vétérans loisir	16
Samedi 8	- <i>Soirée Cabaret</i> des « Papillons volent » - « 6 jours de Damazan » au vélodrome	17 21
Dimanche 9	- Football seniors 1 et 2	16
Jeudi 13	- Randonnée APIED	15
Vendredi 14	- Football Vétérans loisir	16
Samedi 15	- Football senior 1 - « 6 jours de Damazan » au vélodrome	16 21
Dimanche 16	- Randonnée APIED - Football senior 2	15 16
Jeudi 20	- Randonnée APIED	15
Vendredi 21	- Football Vétérans loisir	16
Samedi 22	- « 6 jours de Damazan » au vélodrome	21

LE MOT DU MAIRE



En mon nom et au nom du conseil municipal je vous présente, ainsi qu'à toutes les personnes qui vous sont chères, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, avec une pensée pour ceux qui sont dans la peine.

En décembre, la nature s'est rappelée à nous par une forte inondation qui, heureusement, n'a pas eu de conséquences dramatiques. Je remercie les pompiers pour leur engagement sans faille au service des Damazanais.

Après la trêve des fêtes de fin d'année, les travaux entrepris dans notre commune reprennent avec énergie.

2020 verra l'aboutissement d'une partie de nos "grands chantiers" : la Maison de Santé sera achevée courant février, son ouverture étant prévue début mars ; l'aménagement de l'avenue des Landes prendra fin également à cette période ; les travaux de l'Îlot du Magasin des Tabacs débiteront mi-mars. Les appels d'offre ont été lancés, la validation des marchés suivra pour que démarrent les travaux de terrassement permettant l'accès à la Maison de Santé.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vivement remercier de leur compréhension et de leur patience les usagers gênés par l'un ou l'autre de ces chantiers.

Depuis son ouverture à la rentrée de 1970, notre groupe scolaire n'avait pas bénéficié d'une rénovation devenue indispensable : les bâtiments, extrêmement énergivores et devenus trop peu fonctionnels, ne répondent pas non plus aux normes d'accessibilité. Après avoir étudié les deux solutions possibles : reconstruction totale ou rénovation, le choix de la municipalité s'est porté sur une rénovation profonde. Les dossiers de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels ont été instruits et transmis. Le calendrier des travaux sera fixé dès la réception de leurs réponses.

Comme tous les ans les animations du bourg commenceront par la traditionnelle bourse d'échange, organisée par les Calandres tonneinquoises, qui réunit entre deux et trois mille visiteurs ; suivront les traditionnels vœux aux aînés et à la population.

Belle et Heureuse Année à vous tous !

Les vœux aux aînés



Les vœux de la municipalité seront présentés
aux aînés de la commune

jeudi 23 janvier 2020 à 12 h
salle polyvalente

à l'occasion d'un repas animé par
Mick Fontaine



**Monsieur le Maire Michel Masset
et le Conseil municipal
vous présentent leurs meilleurs vœux**



La cérémonie annuelle des vœux aux Damazanais
se tiendra dans la salle polyvalente
dimanche 26 janvier 2020 à 18 h

Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie





CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2019

Présents : MM. Michel MASSET, Michel GENAUDEAU, Stéphane ROSSATO, Mmes Sylvie LAMBROT, Christine AGOSTI, Sylvie DELAURIER, Isabelle DE LONGHI, Françoise DUBOURG, Colette LESAGE, MM. Christian SEGUIN, Michel SERENA.

Excusés/Absents : Mmes (pouvoir à Sylvie LAMBROT), Katia GALET, MM. Daniel CHABOT, Damien MERCIER, Thierry SAVAR,

A été nommée secrétaire : Christine AGOSTI

1 – DÉMOLITIONS RUE MAURICE DUPUY - PROPOSITION MISSION « ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de requalification de l'îlot du Magasin des Tabacs comprend la démolition des maisons que la Commune vient d'acheter aux familles CAZALIS et VILLARD ; le terrain sera mis à disposition de la société HABITALYS, pour une durée de 50 ans, afin d'y bâtir des logements. A cet effet, il propose de confier à la SEM47 une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage qui définira les conditions administratives et techniques et la consultation des entreprises susceptibles de réaliser ces démolitions. Il donne lecture de la proposition établie par la SEM47 pour un montant de 1 500 € HT (soit 1 800 € TTC), auxquels pourront s'ajouter des frais supplémentaires liés à des présences en commissions pour un montant unitaire forfaitaire de 400 € HT (soit 480 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **DÉCIDE** de confier la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage à la SEM47, **ACCEPTE** la proposition d'honoraires, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'offre présentée ainsi que tous documents afférant à cette opération.

2 – PROCÉDURE DE RÉCUPÉRATION D'UN JARDIN RUE MAURICE DUPUY

Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction de logements dans la rue Maurice Dupuy concerne également les immeubles cadastrés sous les numéros 260 & 263 situés à l'angle de la rue Maurice Dupuy et de l'impasse Charpentier ainsi qu'au fond de la dite impasse ; or, ces biens sembleraient présumés sans maître puisque le propriétaire figurant au cadastre a disparu et qu'aucun héritier n'est connu à ce jour. Il indique que la procédure à appliquer dans un tel cas va être mise en œuvre et qu'à son issue, si la situation n'a pas évolué, ces biens pourront être intégrés dans le patrimoine communal : le premier acte à établir est un arrêté municipal.

3 – TRAVAUX SDEE 47 AVENUE DES LANDES - EFFACEMENTS « ORANGE » ET OUVRAGES ÉLECTRIQUES

❶ Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux actuellement aériens de communications électroniques de l'opérateur ORANGE dans le **secteur de l'Avenue des Landes**.

Il précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la convention cadre signée entre le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) et ORANGE concernant la pose coordonnée des différents réseaux de service public, favorisant ainsi la réduction du coût des travaux et réduisant la gêne provoquée par les chantiers successifs.

Ainsi, pour la réalisation de cette opération dans les meilleures conditions, il est proposé de confier au Sdee 47 un mandat de Maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire précise que cette opération, dont le coût est estimé à 34 838,09 € TTC, bénéficie d'une participation financière d'ORANGE pour un montant de 4 280 € TTC. En conséquence la participation financière restant à la charge de la Commune s'élève à 30 558,09 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de lancer et de financer la réalisation précisée ci-avant, **DÉCIDE** d'en confier la réalisation au Sdee 47, **APPROUVE** et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le Sdee47, **S'ENGAGE** à inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité, il convient de conclure une convention de servitude sur la parcelle ZM 583 située rue Jean-Moulin au bénéfice du Sdee 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité. Si ces conventions concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, elles peuvent faire l'objet d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les actes correspondants.

4 - ACQUISITION D'UN BIEN, LIEU-DIT « AU CHAMBÉ »

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 11 mars dernier au sujet de la succession Gratiolet et la décision d'acquérir la parcelle située « Au Chambé » (1ha 79a 13ca) ; des modifications doivent être apportées quant au prix d'achat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **RÉITÈRE** sa volonté d'acquérir la parcelle ci-dessus désignée, **ACCEPTÉ** le prix d'achat fixé à 40 000 €, majoré de 3 200 € représentant les frais de négociation, **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à cette opération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y afférents.

5 - ENQUÊTE PLU – TARIFS DE PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision du PLU, un « visiteur » peut obtenir à ses frais une photocopie d'un document ou page(s) de registre ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'instaurer les tarifs suivants : **0.30 € la photocopie noir et blanc, 0.50 € la photocopie couleur.**

6 - PERSONNEL COMMUNAL - RÉVISION DES TAUX DE COTISATION DU CONTRAT GROUPE RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le CDG 47 a signifié une réévaluation des taux de cotisation du contrat groupe d'assurance statutaire pour la couverture des agents CNRACL. La compagnie d'assurances CNP a adressé un courrier de résiliation à titre conservatoire au CDG 47 afin de procéder à cette modification. Le CDG 47 a adressé à la collectivité plusieurs choix pour la modulation de son taux de cotisation à savoir :

- a) *Tous Risques* avec une franchise de **10 jours sur la Maladie Ordinaire au taux de 6.96%.**
- b) *Tous Risques* avec une franchise de **15 jours sur la Maladie Ordinaire au taux de 6.63%.**
- c) *Tous Risques* avec une franchise de **30 jours sur la Maladie Ordinaire au taux de 6.17%.**
- d) Une formule ouverte : chaque collectivité peut garder sa formule de garantie avec sa franchise initiale sur la Maladie Ordinaire (à savoir, pour la Commune de DAMAZAN, 10 jours par arrêt) mais avec une limitation des remboursements à 85% des Indemnités Journalières, soit la couverture suivante :
 - *Tous Risques* avec une franchise de 10 jours sur la Maladie Ordinaire au taux de 6.45% **avec un remboursement à 85% des Indemnités Journalières.**
 - *Tous Risques* avec une franchise de 10 jours sur la Maladie Ordinaire au taux de 6.14% **avec un remboursement à 85% des Indemnités Journalières.**
 - *Tous Risques* avec une franchise de 10 jours sur la Maladie Ordinaire au taux de 5.72% **avec un remboursement à 85% des Indemnités Journalières.**

Il est à noter que cette modification est valable pour la seule année 2020. Le taux de cotisation pour l'année 2021 sera fonction des résultats de la mise en concurrence organisée par le CDG 47. De plus, si la collectivité opte pour une solution relative à une minoration de 15% du remboursement des indemnités journalières, cette dernière ne s'appliquera que pour les arrêts qui débiteront entre le 1er et le 31 décembre 2020.

Le Conseil, après en avoir délibéré : **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment l'article 26 ; **Vu** le décret du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux, **DÉCIDE** : **Article 1** : La commune valide la formule *Tous Risques* avec une franchise de **15 jours sur la Maladie Ordinaire au taux de 6.63%**. Elle est applicable à compter du 1^{er} janvier 2020, et uniquement pour l'année 2020 ; **Article 2** : Les sommes correspondant à cette modification feront l'objet d'une inscription au budget de la collectivité.

7 - PERSONNEL COMMUNAL - PRISE EN CHARGE FIPHFP POUR APPAREIL AUDITIF POUR ATSEM

Monsieur le Maire présente la demande d'aide déposée par un agent dont le handicap auditif l'oblige à s'équiper d'une prothèse : la prise en charge partielle accordée par l'assurance maladie et sa complémentaire maladie laisse à sa charge un autofinancement de 1 278 € ; une aide complémentaire dont la demande est en cours d'instruction pourrait éventuellement lui être octroyée . Compte tenu de sa situation, l'agent peut bénéficier d'une aide de la part du FIPHFP par l'intermédiaire de sa collectivité employeur : Monsieur le Maire propose donc de déposer auprès de cet organisme une demande de prise en charge du montant restant à charge.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **DÉCIDE** de demander la prise en charge par le FIPHFP du montant restant à charge pour la prothèse auditive nécessaire à l'agent, **PRÉCISE** que la dépense sera inscrite au budget communal 2019, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

8 - RENOUVELLEMENT DSP POUR LE CAMPING

Monsieur le Maire précise que le bail établi pour la gestion 2019 du camping arrive à échéance : l'association NEWS qui a assuré cette mission souhaite la renouveler. Il faut donc que le Conseil Municipal se détermine sur le mode de gestion pour la saison 2020, en sachant que la labellisation 3 étoiles ne sera décidé qu'en 2020.

2 possibilités existent, soit une délégation de service public (DSP) sur 5 ans au moins, soit à nouveau un bail précaire qui permettrait d'attendre la décision définitive de labellisation et qui éviterait ainsi l'établissement d'un avenant.

Il faut également tenir compte du renouvellement du conseil municipal qui interviendra au printemps 2020 et laisser à la nouvelle équipe le choix du mode de gestion pour les années à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer un bail précaire pour la gestion du camping pendant la saison 2020, en tenant compte néanmoins, des critères d'une labellisation 3 étoiles.

9 - TARIF ALSH & ALAE 2020

Monsieur le Maire expose qu'il convient de revaloriser les tarifs de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement applicables à compter du 1^{er} Janvier 2020 et se présentent comme suit :

TARIFS VACANCES A PARTIR DU 01/01/2020		Journée	journée sans repas	1/2 Journée	½ j + repas
CAF/ MSA	Quotient Familial de 0 à 400 €	5,15 €	4,05 €	2,70 €	5,60 €
	Quotient Familial de 401 à 705 €	5,25 €	4,15 €	2,75 €	5,65 €
	Quotient Familial de 706 à 1000 €	8,05 €	5,25 €	3,05 €	5,95 €
	Quotient Familial de > 1000 €	8,65 €	5,75 €	3,35 €	6,25 €
AUTRES REGIMES		12,10 €	9,20 €	4,75 €	7,65 €
Tarifs pour les communes non associées		Tarif + 9,60 €	Tarif + 9,60 €	Tarif + 4,80 €	Tarif + 4,80 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : **ACCEPTÉ** de fixer les tarifs tels que ci-dessus proposés, **AUTORISE** l'IFAC à les mettre en application à compter du 1^{er} janvier 2020, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Le Conseil Municipal accepte la modulation tarifaire sollicitée par l'IFAC pour se conformer aux volontés de la CNAF afin de favoriser l'équité et l'accessibilité à un service public tout en préservant la rigueur budgétaire. Ainsi, pour l'accueil périscolaire les tarifs seront les suivants :

REGIMES	OCCASIONNEL	FORFAIT
CAF/MSA (qf < ou = à 705 €)	1,50 €/séance (matin ou soir)	20 €/mois à partir de la 14 ^{ème} séance
CAF/MSA (qf > à 705 €)	1,60 €/séance (matin ou soir)	21 €/mois à partir de la 14 ^{ème} séance
AUTRES RÉGIMES	1,70 €/séance (matin ou soir)	22 €/mois à partir de la 14 ^{ème} séance
CAF/MSA (qf non défini)	1,70 €/séance (matin ou soir)	22 €/mois à partir de la 14 ^{ème} séance

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée : **AUTORISE** l'IFAC, l'association de gestion et d'accueil de l'ALAE, à mettre ces tarifs en application à compter du 1^{er} Janvier 2020, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

10 - SIVU CHENIL FOURRIERE DU 47 : NOUVEAUX STATUTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **ACCEPTÉ** la modification des statuts du SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne pour faciliter le fonctionnement de l'organe délibérant ; la nouvelle rédaction des statuts concerne l'article 3, et porte sur les points suivants :

- La création d'un collège électoral par les communes membres d'un même secteur
- L'élection de délégués titulaires et suppléants au sein de chaque collège électoral.

11 - DÉCISIONS MODIFICATIVES

Objets : DM3 - COMMUNE DE DAMAZAN

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 10050 : Frais d'études	1 500,00		
2121 (21) - 10026 : Plantations d'arbres et d	-7 000,00		
21316 (21) - 10007 : Equipements du cime	1 050,00		
2132 (21) - 10049 : Immeubles de rapport	4 900,00		
21751 (21) - 10048 : Réseaux de voirie	-21 582,00		
21752 (21) - 10047 : Installation de voiries	8 700,00		
2313 (23) - 10020 : Constructions	-7 568,00		
2315 (23) - 10054 : Installation, matériel et o	20 000,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
	0,00		

Objets : DM4 - COMMUNE DE DAMAZAN

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (21) - 10052 : Autres bâtiments publ	3 200,00		
21538 (21) - 10037 : Autres réseaux	4 800,00		
21568 (21) - 37 : Autre mat et outil d'incen	2 400,00		
2313 (23) - 10020 : Constructions	-10 400,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
	0,00		

12 - VOIRIE - INTEGRATION DE CHEMINS RURAUX

Une commission communale a commencé à inventorier les chemins ruraux et à déterminer ceux qui pourraient être d'intérêt communautaire : la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas travaille également dans ce sens et une concertation aura lieu afin de fixer la liste définitive des voies qui seront mises à disposition de cette collectivité.

13 - ADRESSAGE – DEMANDE D'UNE SUBVENTION DETR 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, **Vu** le Code des Marchés Publics, Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de réaliser l'adressage normalisé de la commune : il conditionne le bon exercice des missions de service public et l'efficacité des activités du secteur marchand. Cette action conditionne la commercialisation du réseau *Très haut débit* avec l'attribution pour chaque local d'un code unique dit « Hexaclé ». Il rappelle qu'une première demande a été déposée au titre de la DETR 2018, sans réponse favorable, mais le déploiement prochain de la fibre optique oblige à passer sans délais à la phase de réalisation.

La normalisation des adresses comprend : la définition des noms de voies ; la concertation avec les habitants ; la saisie sur la plateforme nationale ; la délibération de nomination de voies ; la numérotation ; la pose des plaques de voies ; la fourniture et/ou la pose de plaques de numéros.

L'ingénierie nécessaire pour déployer l'adressage pourra être réalisée soit en interne par la désignation d'un élu référent et le soutien des services du Département, soit en ayant recours à un prestataire extérieur, La Poste.

Monsieur le Maire précise que la commune choisit l'option : en interne par la désignation d'un élu référent et le soutien des services du Département, avec un coût prévisionnel de fourniture et de pose des plaques s'élevant à la somme de 19 300 € HT, soit 23 200 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal : **DÉCIDE** le lancement de cette opération, **SOLLICITE** les subventions suivantes, conformément au plan de financement prévisionnel suivant : État – D.E.T.R./FSIL 2020 (40 % de 19 300 € HT) : 7 700 € ; Autofinancement TTC : 15 500 €, **PRÉVOIT** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement des marchés avec les entreprises qui seront retenues et qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses pour chacun des lots, après mise en concurrence dans le respect des procédures, **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Pour pouvoir voter lors des **élections municipales des 15 et 22 mars 2020**
il est possible de s'inscrire jusqu'au **7 février 2020**



Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Pour les prochaines élections municipales, il s'agit donc du 7 février 2020. Cette date peut être repoussée dans certaines situations : Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle...

Un citoyen européen qui réside en France a le droit de voter aux élections municipales à condition d'être inscrit sur les listes électorales.

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il faut prouver soit son domicile ou sa résidence sur la commune, soit sa qualité de contribuable sur la commune, soit sa qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société sur la commune.

L'inscription peut se faire en mairie, par courrier ou en ligne sur le site www.service-public.fr

CHANGEMENT D'ADRESSE À LA MAIRIE !

Dorénavant, pour envoyer vos courriels à la mairie, veuillez utiliser sa nouvelle adresse :

mairie.damazan@collectivite47.fr



LES TRAVAUX EN COURS



AVENUE DES LANDES

Malgré une météo peu favorable, les travaux se poursuivent régulièrement dans le respect du calendrier établi. Le chantier devrait donc, comme prévu, arriver à son terme à la mi - février.



ROUTE DE MAHOURAT

Après l'installation des buses dans les fossés côté sud, ceux-ci seront comblés pour permettre l'aménagement d'un trottoir.



ROUTE DE SAINT-LÉON

Les trottoirs partant de l'avenue de la Confluence ont été prolongés.



RUE DU TRILLAC

Des trottoirs y seront aménagés.

La *Communauté des Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* prend en charge l'ensemble de ces réalisations piétonnières destinées à faciliter le cheminement doux.



RUE D'AIGUILLON

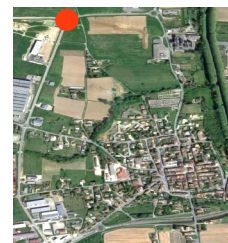
Les fuites qui avaient provoqué la déformation de la chaussée ont rendu nécessaire la rénovation de l'ensemble des canalisations de la rue.

Le bitumage sera réalisé début janvier.



ROND-POINT DE PIQUET

Une cabane de vigne est en cours de construction sur ce rond-point qui sera paysagé pour illustrer comme il se doit notre culture viticole. La Communauté des communes finance cet aménagement.



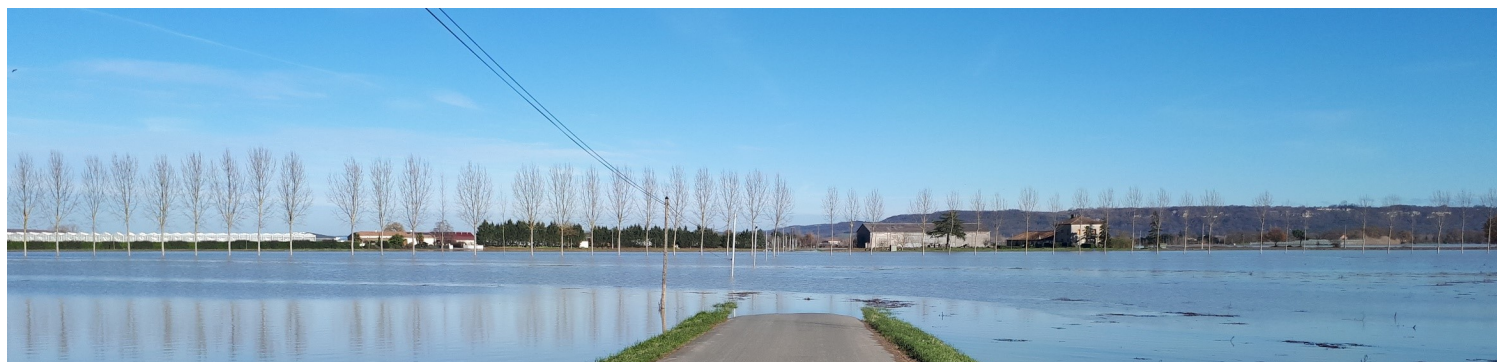
GROUPE SCOLAIRE

Des lampadaires photovoltaïques ont été commandés pour y remplacer l'éclairage défaillant du parking .



« QUE D'EAU ! QUE D'EAU ! » comme l'a dit Mac Mahon à Toulouse en 1875

Une crue impressionnante de « Baïse » et « Garonne » a bouleversé notre vie locale. L'eau a commencé à monter de manière inquiétante dans la nuit du 14 au 15 décembre et n'a consenti à regagner son lit que dans la journée de mardi. Si elle a créé de nombreux désagréments, elle a aussi révélé des paysages bien insolites.





« À LA SOUPE ! »

Rendez-vous
DIMANCHE 8 MARS 2020, pour le 6^e concours.

Renseignements et inscriptions à la mairie
jusqu'au 29 février

EHPAD : UN BON COUP DE FOURCHETTE



Le 10 décembre dernier, Marie, Elda et Didier, résidents de l'EHPAD Capuran ont participé à un « défi-saveur » organisé par la « Silver fourchette » en partenariat avec le CCAS d'Agen.

Jeannette, leur dynamique animatrice et Julie jeune et énergique bénévole, les ont accompagnés au foyer de la Salève à Agen où ils ont rencontré les autres participants venus de Pompeyrie, d'Astaffort et de la Salève.

Chaque groupe a réalisé entrée ou dessert fort appréciés. Tous ont obtenu les félicitations méritées du chef Michel Bernard.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

Dans le cadre de sa compétence **Tourisme** et **Gestion des milieux aquatiques** et de **protection contre les inondations** (GEMAPI), la communauté des communes a organisé une exposition sur le Grand Cycle de l'eau accompagné par le SMAVLOT 47 et en partenariat avec Cap Sciences, les amis de Cap Sciences, Cap Terre, la Fédération de pêche, l'association Enjeux durables, le Cinéma du Confluent, la Mairie de Damazan et le Département de Lot et Garonne.

Cette exposition visant à sensibiliser le public et à montrer que les rivières et les fleuves qui nous entourent, rythment notre vie quotidienne a été installée à l'observatoire du Chambé.

Comment se déroule une crue ?

Comment s'opèrent les transferts de l'eau dans le sol ?

Quelle est la vie en milieu aquatique ?

Quelle influence peut avoir le simple geste d'ouvrir le robinet à l'échelle d'un écosystème que l'on ne voit pas ?

Toutes ces questions trouvent leur réponse dans cette exposition qui, en raison des inondations, qui ne manquaient pas d'à propos en l'occurrence, sera encore ouverte pour des visites commentées :

jeudi 2 et vendredi 3 janvier

le matin à 10h 30 et l'après-midi à 14h 30 et 15h 30.



TOUS AU CINÉMA !

Cette année encore, la *Communauté des Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas* a choisi d'offrir à tous ses élèves une séance de cinéma à Aiguillon et de financer également le car pour les y conduire.



Les élèves de l'école maternelle de Damazan sont allés voir le dessin animé « **Pirouette et le sapin de Noël** » le vendredi 20 décembre.



Ceux de l'école élémentaire ont assisté à la projection du film d'animation

« **Abominable** » le jeudi 19 décembre.

PAYSAGES ET PATRIMOINES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

Depuis une douzaine d'années l'Association participe à la connaissance de notre patrimoine paysager et bâti, par des études, des visites et des expositions. Au fil du temps nous avons dressé un inventaire du petit patrimoine de nos 10 communes d'origine, un inventaire des arbres remarquables ou encore celui des cloches de nos églises...



Avec l'élargissement à 29 communes des limites communautaires, nous avons organisé cette année la visite de plusieurs villages, sous la conduite d'historiens locaux, visites gratuites et ouvertes à tous.

Nous menons également un travail de recherches sur les matériaux participant à la construction de nos maisons traditionnelles, dans le but d'éditer un ouvrage d'information.



Le mur roman du château de Lunas d'Aiguillon

A ce propos, nous recherchons des documents, des témoignages, des photos, sur les carrières, les scieries, les tuileries, les moyens de transport au fil du temps.

Si nos activités ont votre intérêt, rejoignez-nous : vous serez informés et conviés aux sorties de découverte ; vous pourrez aussi apporter votre contribution à nos travaux...



Le lavoir de Port-Sainte-Marie

Contact : PPDP, mairie de Prayssas 47360 ou ppdp.prayssas@gmail.com

LA VIE ASSOCIATIVE

Pour que les annonces communiquées par les responsables des associations soient diffusées dans « Moments de Vie » mars/avril 2020, elles doivent être déposées ou envoyées à la mairie pour le 14 FÉVRIER au plus tard à l'adresse :

mairie.damazan@collectivite47.fr

RANDONNÉES DU JEUDI :



Date	Départ Damazan	LIEU et heure de départ	Animateurs à contacter pour renseignements
9 janv.	13 h 30	MAZERES/JAMES 14 h - place de l'église	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
16 janv.	13 h 30	ANZEX 14 h - place de la mairie	Michel BILLAUD 06 76 03 74 99
23 janv.	13 h 30	CLERMONT-DESSOUS/BAZENS 14 h - parking sous le château	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
06 fév.	13 h 30	LAGARRIGUE/St-AVIT 14 h - place de la mairie	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
13 fév.	13 h 30	PUY-FORT-EGUILLE 14 h devant l'église	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13
20 fév.	13 h 30	SAUMÉJAN/GOUTS Place de la mairie	Josiane GRATIOLET 06 79 90 16 13

RANDONNÉES DU DIMANCHE :

Date	Départ Damazan	LIEU et heure de départ	Animateurs à contacter pour renseignements
5 janv.	13 h 30	MONTGAILLARD/GACHE 14 h - parking derrière la mairie	Jacky FARBOS 06 77 76 21 26
12 janv.	15 h	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 15 - salle Michel Bridet DAMAZAN	Bureau APIED
19 janv.	13 h 15	SAINT-ROBERT 14 h 15 - parking de la mairie	Annie ORTOLAN 06 82 40 18 42
2 fév.	13 h 30	ROMESTAING 14 h - place de la mairie	Fabienne LABAT 06 87 94 71 07 Maryse GOURGUES 06 73 82 24 72
16 fév.	13 h 30	MONTPEZAT-d'AGENAIS 14 h - parking près de l'école	Évelyne GASTON 06 72 38 26 21 Michel BILLAUD 06 76 03 74 99

AYEZ TOUJOURS VOTRE LICENCE SUR VOUS LORS DES RANDONNÉES !!!

CONFLUENT FOOTBALL 47

Dates des rencontres en attente des nouvelles poules pour les Filles et les u19



Confluent football 47 - Seniors 1 :

12 janvier	Morcenx / Confluent 47
19 janvier	Coupe Nouvelle Aquitaine : Seignosse Capbreton / Confluent 47
25 janvier	FC Graves / Confluent 47
9 février	Pessac / Confluent 47
15 février	Bazas / Confluent 47

Confluent football 47 - Seniors 2 :

5 janvier	Confluent 47 - 2 / EBBE 2
15 janvier	Confluent 47 - 2 / FC Passage 1
25 janvier	Astaffort 1 / Confluent 47 - 2
9 février	Confluent 47 - 2 / Roquefort 1
16 février	OS Agen 1 / Confluent 47 - 2

Loisir - Vétérans :

17 janvier	Confluent 47 / Clairac
24 janvier	Casteljaloux / Confluent 47
7 février	USPF / Confluent 47
14 février	Confluent 47 / ASSA
21 février	ASSA / Confluent 47



*Après l'effort, le réconfort !
Ripaille au vélodrome pour les vétérans !*



LES PAPILLONS VOLENT...

SAMEDI 8 FÉVRIER DANS LA SALLE DES FÊTES

... POUR LA 6^{ème} ÉDITION DE LEUR SOIRÉE CABARET !

Des talents, de la diversité, de la convivialité,

avec le plaisir de participer à une action généreuse et citoyenne dont les bénéfices sont reversés au profit des personnes âgées de l'EHPAD de Damazan sous forme de loisirs.

Nous vous y attendons nombreux

Boissons sur place - Entrée 5 €

Organisé par les Papillons Volants

PROGRAMME D'UN SOIR

MUSIQUES CHANTS RIRES DANSES

CABARET

6^{ème}
Édition

*à Damazan
Salle des fêtes*



Un franc succès pour ce marché organisé par l'association des Parents d'élèves où ne manquait ni la variété grâce au talent des nombreux exposants, ni l'enthousiasme grâce au dynamisme des organisateurs.



VIE SCOLAIRE ET ENFANCE

CARNAVAL DE DAMAZAN

VENDREDI 27 MARS 2020

ORGANISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE DAMAZAN L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE DAMAZAN ET L'ACCUEIL DE LOISIRS.

THÈME : LE CINÉMA

18H45 RDV HÔTEL DES ASSOCIATIONS

19H DÉPART DU DÉFILÉ

19H45 BÛCHER DE MR CARNAVAL
SUR LE PARKING DE LA SALLE DES FÊTES

20H VERRE DE L'AMITIÉ

20H45 REPAS DÉGUISÉ ORGANISÉ PAR L'APE
RÉSERVATION AUPRÈS DE FLEUR URRUTIA
AU 06 10 11 40 65

COMMUNIQUÉ DE LA FNACA



Chaque année, pour le 11 novembre, le Comité Local des Anciens Combattants d'Algérie de Damazan, honore du drapeau français toutes les tombes des soldats « *Morts pour la France* » dans les cimetières du secteur : dix-sept à Damazan, deux à Lompian, deux à Monheurt, un à Montluc, un à Vigne, trois à La Magdelaine, sept à Saint-Léger, quatre à Saint-Léon et treize à Puch-d'Agenais.

Or, cette année, lors de la récupération des drapeaux, le Comité de la FNACA a eu la douloureuse surprise de constater la disparition de certains sur plusieurs tombes.

En dehors du coût de ces drapeaux, qui est à la charge du Comité, ce vol nous choque profondément, en raison surtout du manque de respect envers ceux qui ont combattu et sont morts pour la France sur les champs de bataille.

RAPPEL



Il est rappelé que les conteneurs placés face à la bibliothèque sont destinés à la collecte des **ordures ménagères** (votre poubelle de cuisine).



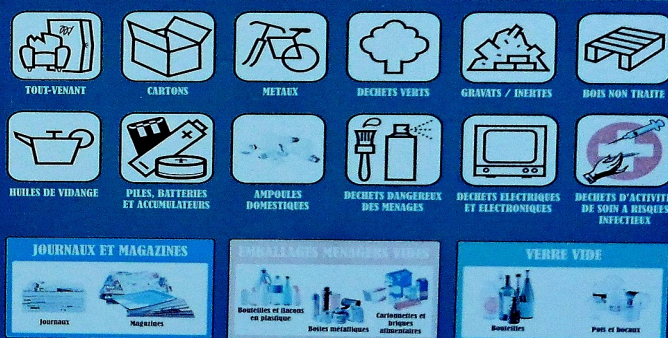
Des conteneurs spéciaux sont destinés à l'apport volontaire des papiers, des emballages ménagers recyclables (cartonnettes, bouteilles et flacons en plastique, aérosols, briques alimentaires) et des bouteilles, bocal et pots en verres.

Le dépôt des « encombrants » doit être fait à la déchetterie :

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi : 9h – 12h / 13h30 – 17h
 Jeudi : 9h – 12h / 13h30 – 17h
 Vendredi : 9h – 12h
 Samedi : 9h – 12h / 13h30 – 17h
 Fermée les jours fériés

DECHETS ACCEPTES



BOURSE D'ÉCHANGES

31^E ÉDITION DE LA BOURSE D'ÉCHANGES ORGANISÉE PAR LES CALENDRES TONNEINQUAISES.

DAMAZAN (47)
 Autoroute A62 Bordeaux-Toulouse - 1 Km après sortie n° 6 Aiguillon
 Salle des Fêtes - Entrée gratuite - Restauration sur place

4 et 5 Janvier 2020



31^e Bourse d'échanges
 Pièces détachées
AUTOS MOTO avant 1975 - CYCLES - JOUETS ANCIENS
 Organisée par les Calandres Tonneinquaises
 Accueil exposant à partir du vendredi 14 heures

SALLE RÉSERVÉE AUX MINIATURES
 (dans la limite des places disponibles)



Réservations pour salle et chapiteaux :
 d-b.mainvielle@orange.fr
 Tél. : 06 56 74 16 34
 06 07 16 40 17



A L'EXTERIEUR : Emplacement 2,5x2,5 = 10 €

AU VÉLODROME DU BETBÈZE



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
 LOI ET GARDONNE

18/01 . 25/01 . 01/02
 8/02 . 15/02 . 22/02

DAMAZAN 14h00
 Entrée gratuite
 Buvette



Communauté de communes
 Confluent et oteaux Prayssas

PLUS D'INFO SUR WWW.CD47FFC.FR

LES 6 JOURS
Minimes Cadets Juniors Séniors Masters
DE DAMAZAN
Vélodrome communautaire du Confluent
2020



Image d'archive



RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

**Vous avez un handicap reconnu par la CDAPH ou la COTOREP et
vous désirez intégrer la Direction générale des Finances publiques.**

Vous pouvez vous inscrire (sous condition de diplôme) à la sélection sur dossier et entretien pour des emplois d'inspecteur, de contrôleur ou d'agent administratif des Finances publiques dans les départements suivants :

29 inspecteurs des Finances publiques

49 contrôleurs des Finances publiques

127 agents des Finances publiques

Pour tous renseignements et **téléchargement d'un dossier de candidature**, consultez le site :

www.economie.gouv.fr → recrutement → recrutement sans concours → recrutement travailleurs handicapés - En savoir plus et consulter les offres → DGFIP – avis de recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle au titre de l'année 2020 ou contactez le correspondant suivant :

Direction Départementale des Finances publiques de Lot-et-Garonne



1 Place des Jacobins – 47916 AGEN Cedex 9

Mme ROMAGNOLI Ghislaine

Tél. : 05.53.77.51.75

Date limite de dépôt des candidatures : le 30 janvier 2020

**Canton de
Lavardac**

LOT-ET-GARONNE
Le Département



Permanences de vos Conseillers départementaux Accueil du public - 2020

DAMAZAN

**Salle du conseil
de 10:00 à 12:00**

samedi 4 janvier

♦

samedi 7 mars

♦

samedi 2 mai

♦

samedi 4 juillet

♦

samedi 5 septembre

♦

samedi 7 novembre

BARBASTE

**Mairie
de 10:00 à 12:00**

samedi 1^{er} février

♦

samedi 4 avril

♦

Samedi 6 juin

♦

samedi 1^{er} août

♦

Samedi 3 octobre

♦

samedi 5 décembre

Pour contacter vos Conseillers départementaux :

Valérie TONIN – Michel MASSET – Hôtel du département – 47922 AGEN cedex 9

Secrétariat : 05 53 69 42 11 — majorite.departementale@lotetgaronne.fr



DAMAZAN - services

La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - 📧 mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30
Jeudi de 9 h à 12 h à la **mairie annexe**
Permanence adjoint samedi matin de 10 h à 12 h

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique)

Permanence à la mairie annexe le vendredi de 8 h à 13 h

La BIBLIOTHÈQUE - ☎ 05 53 79 70 15 - 📧 damazan.bibliotheque@wanadoo.fr

Mercredi de 9 h 30 à 12 h
Jeudi de 9 h 30 à 12 et de 17 h à 19 h.

La POSTE - MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h
Mercredi de 9 h à 12 h
Point Service au Public (Assurance Retraite — CAF — CPAM — MSA — Pôle Emploi)

La DÉCHÈTERIE - ☎ 05 53 84 97 69 -

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
Vendredi de 9 h à 12 h
(fermé lundi et mercredi)

Le PÔLE ENFANCE -

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - 05 53 79 47 98
L'ÉCOLE MATERNELLE - 09 79 50 43 00

Le CENTRE de LOISIRS - 05 53 88 01 03
La MICRO-CRÈCHE - 05 53 88 60 57

La PMI - ☎ 05 53 88 26 36 - (Tonneins ☎ 05 53 84 17 50)

Permanence premier vendredi du mois de 10 h à 12 h à la mairie annexe

La DIRECTION du DEVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - **sur rendez-vous** : ☎ 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 📧 haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h
Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

Le CONCILIATEUR de JUSTICE

Permanence deux mardis par mois de 10 h à 16 h - **sur rendez-vous** : ☎ 05 53 79 40 15

UNA de DAMAZAN - ☎ 05 53 79 37 66 📧 una@unadamazan.fr
(anciennement ASSAD) site: www.una.fr

Permanence : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - ☎ 05 53 79 80 00 - site: www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.) sur rendez-vous : ☎ 05 53 84 17 56

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Permanence à la mairie annexe le 2^e samedi du mois, de 10 h à 12 h